

Présents : Monsieur GOMEZ David, Monsieur BUENO Damien, Madame CORBIERE Isabelle, Monsieur ESPIC Jean-Pierre, Monsieur GARCIA Pierre, Monsieur JOURDAN Luc, Madame MILLOT Isabelle,

Absents représentés :

Madame MOYANO Sylvie représentée par Monsieur BUENO Damien
Monsieur GILLE Grégory représenté par Monsieur GOMEZ David
Madame ASTIER Valérie représentée par Monsieur JAUDON Daniel
Monsieur VIDALLER Benjamin représenté par Monsieur ESPIC Jean-Pierre

Secrétaire de séance : Monsieur Damien BUENO

2022-16 - Convention d'habilitation dans le cadre du dispositif des Certificats d'Economie d'Energie – Avenant N° 1

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité l'avenant N° 1 à la convention portant sur le transfert de la gestion des certificats d'énergie à Hérault Energies dans le cadre du dispositif des CEE approuvée par délibération en date du 05/11/2018.

2022-17 - Mise à disposition du terrain appartenant au domaine public routier destiné à abriter les installations d'un réseau de communications électroniques – Place de l'Eglise

Un local technique de type armoire de répartition représentant une emprise d'un mètre carré a été installé sur la Place de l'Eglise, sous la cour d'école suite à une Déclaration Préalable N° DP 034 313 19 00011 ayant fait l'objet d'une attestation de non-opposition en date du 20/06/2019.

Le conseil municipal a approuvé la convention fixant les modalités de mise à disposition de la parcelle sur laquelle se trouve cette armoire à Hérault THD. La société HERAULT THD a construit et exploite le réseau de communications électroniques à très haut débit (Fibre) dans le cadre d'une convention de délégation du service public conclue avec le Département de l'Hérault pour une durée de 25 ans à compter du 07/02/2018. Le montant de la redevance d'occupation a été fixé à la somme d'un euro et la durée égale à celle de la convention de délégation du service public conclue avec le Département de l'Hérault soit jusqu'au 06/02/2043.

2022-18 - Convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault

Les obligations en matière de prévention des risques professionnels sont multiples et difficilement gérables par le personnel administratif (obligation de désigner un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection -ACFI-, élaboration et tenue d'un Registre Unique...).

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion de la commune à la convention d'adhésion à la mission d'appui et de soutien à la prévention des risques professionnels du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault. Le coût de la prestation sera fixé en fonction des missions demandées par la collectivité.

La convention est conclue pour une durée de 3 ans renouvelable par tacite reconduction pour des périodes successives de trois ans chacune.

Fête de la nature

Elle aura lieu comme prévu le 21 mai à Bélarga.
Monsieur le Maire invite les élus à participer nombreux.

13 juillet

Monsieur le Maire rappelle qu'il est urgent de trouver une animation musicale.

Place au Terroir

L'organisation est lancée pour la soirée Place au Terroir qui aura lieu le mardi 16 août.

Vu pour être affiché à la porte de la mairie le 03/05/2022

Le Maire,
Daniel JAUDON

